

Homme d'affaires des religieuses de l'Hospice St-Jean, l'avocat de Lafontaine paye le 9. 2. 1771 les sommes nécessaires pour subvenir aux frais et dépens du procès qu'elles soutiennent contre l'avocat DUJARDIN (3).

Le 13. 1. 1775 de Lafontaine, avec ses confrères BEYDEN et CHARLIER, donne un avis affirmatif à la question de savoir si le baron de MARCHES et de GUIRSCH est obligé de contribuer pour sa part aux bâtiments et réparations des églises pour lesquelles il partage des dîmes avec les religieuses de MARIENTHAL (4).

Suivant règlement du 20. 7. 1782 concernant l'admission des procureurs dans la province de Luxembourg, les requêtes des candidats devaient être signées et présentées par un avocat admis auprès du Conseil souverain. C'est ainsi que nous rencontrons la signature de Théodore Ignace de Lafontaine sous six requêtes dont celle de son cousin Jean Paul de St-Vith (5).

Le 26. 12. 1775 il épousa à Lenningen-Ehnen Anne Marguerite WELLENSTEIN (1754—1804), fille de Nicolas Wellenstein écroulète héréditaire de l'Electorat de Trèves à Ehnen, et d'Apolline SAUSTEN de Bitbourg. N'aurait-il pas fait la connaissance de la jeune fille par l'intermédiaire du frère de celle-ci, Nicolas Wellenstein (*1753) qui, après avoir fait un stage de droit en l'étude de Lafontaine, fut nommé mayeur de l'abbaye St-Maximin à Donven puis, en 1779, échevin de la ville de Grevenmacher ? (6)

Le nom de « l'avocat la Fontaine » se trouve également mentionné dans le registre des recettes et dépenses de l'admodiateur de Bourscheid, Dominique LAEIS, pour avoir touché des honoraires, le 16. 10. 1782, et cela conjointement avec ses confrères WINKEL et FABER (7).

Par lettres patentes du 1. 8. 1782 le Conseil provincial fut érigé en « Conseil souverain pour les duché de Luxembourg et comté de Chiny » ; il siégeait dans la maison BISSEROT, à l'emplacement de l'actuelle direction des Postes. L'ancien immeuble du Conseil provincial, sis à l'actuel Marché-aux-Poissons, avait déjà été démoli vers 1736 (8).

Lafontaine entra au Conseil le 5. 4. 1783 comme conseiller surnuméraire de longue robe et, deux ans plus tard, comme conseiller effectif.

Après que Joseph II eut remplacé les anciens tribunaux prévôtaux et les justices seigneuriales par de véritables tribunaux composés de juges instruits et inamovibles, le conseiller de Lafontaine, épris de la réforme, fut chargé le 28. 1. 1787 de lui donner corps dans les quartiers allemands de la province.

De même, lui incombait la charge honorable de présenter au gouvernement de Bruxelles le plan de la circonscription des nouveaux tribunaux qu'il avait lui-même composé ; de proposer la liste du